



# Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6  
CH-1202 Genève  
Tel. +41 (0)22 731 59 63  
Fax +41 (0)22 731 91 52  
E-mail: [contact@cetim.ch](mailto:contact@cetim.ch)  
Site Web: [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**  
44e session  
Point 3 de l'ordre du jour  
***Dialogue interactif concernant le rapport du  
Rapporteur spécial sur le droit à la santé***

## **Déclaration orale du CETIM** ***Vérifier à l'audition***

### **Le droit à la santé physique et mentale : l'approche de soins de santé primaires**

Madame la Présidente,

Tout d'abord, nous remercions le Rapporteur spécial sur le droit à la santé pour la présentation de son rapport.

Le CETIM se réjouit de relever que les analyses de Mr. Pūras rejoignent les notre développées depuis de nombreuses années sur ce droit fondamental. Comme souligne à juste titre le Rapporteur, il est essentiel aujourd'hui d'identifier dans la pauvreté et les inégalités entre et au sein des pays, les déterminants majeurs de la santé physique et mentale. Cette approche vise à promouvoir des systèmes sanitaires équitables et accessibles, inversant la logique économique dominante qui creuse les inégalités, tout en dépassant le modèle sanitaire promu qui privilégie l'approche biomédicale, vertical, de visée à court terme et centré sur l'individu. En ce sens, il s'agit d'un processus qui passe nécessairement par une démarche de changement systémique.

À ce dernier propos, la crise liée au COVID-19 a démontré une fois de plus la nécessité de diriger nos sociétés vers des systèmes de santé intégrés, basés sur la justice sociale, fondés sur la prévention et non pas uniquement sur le traitement. Cela représente le seul moyen pour lutter efficacement contre les pandémies et prévenir leurs conséquences néfastes en matière de santé physique et mentale.

En réalité, il n'y a rien de nouveau à cela. C'est précisément la solution préconisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), lors de sa Conférence internationale sur les soins de santé primaires, organisée en 1978 à Alma Ata.

Cependant, le projet des soins de santé primaires promu par la Déclaration d'Alma Ata a été rapidement attaqué. Des États puissants, leurs sociétés transnationales et les institutions financières internationales ont largement contribué à bloquer le développement et le maintien des systèmes sanitaires équitables dans les pays plus vulnérables et ils ont aussi contribué à l'affaiblissement et au démantèlement des services sanitaires des pays du Nord.

Nous exhortons le Conseil des droits l'homme, ainsi que ses procédures spéciales, organes et mécanismes, à tenir compte dans le cadre de leur mandat des lignes directrices de la Déclaration d'Alma Ata en n'oubliant pas le besoin impératif d'un ordre économique internationale juste et équitable, qui reste une criante nécessité aujourd'hui pour réaliser la Santé pour Tous. Le CETIM exhorte également les États membres de l'ONU à soutenir l'OMS en tant qu'autorité de direction et de coordination pour toutes les questions de santé publique, afin de sauvegarder le système multilatérale et la coopération internationale.

Madame la Présidente,  
Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 6 juillet 2020